



Délibération n°2024-162

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 14 novembre 2024)

Date de convocation : 04/11/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 14 novembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY, Daniel M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. LAURENT Jean-François représente M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. REGNIER Jean-François,

Pouvoirs : M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. REGNIER Jean-François donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis

Secrétaire de séance : M. BARBAN Jean-Louis

OBJET : ACTION SOCIALE – ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX A L'ATTENTION DU PERSONNEL

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président rappelle au Conseil le dispositif d'action sociale mis en place pour Noël 2023, et propose le renouvellement à l'identique du dispositif retenu à savoir la distribution de chèques Ossau-Pro suivant les règles ci-dessous définies :

Pour Noël 2024, le dispositif concerne les agents titulaires et non titulaires (de droit public et de droit privé) en poste au 31 octobre 2024.

Pour les agents titulaires, l'attribution de chèques cadeaux était conditionnée au fait d'être en position d'activité à cette date.

Pour les agents non titulaires, l'attribution de chèques-cadeaux était conditionnée au fait pour ces agents d'avoir au moins 6 mois d'ancienneté entre le 1er janvier 2024 et le 31 octobre ou d'avoir un contrat d'une durée supérieure à 6 mois.

Trois groupes sont créés en fonction du temps de travail des agents :

- Groupe 1 : inférieur à 10 h / semaine
- Groupe 2 : entre 10 h et jusqu'à 17,5 h / semaine
- Groupe 3 : au-delà de 17,5 h / semaine

Etant précisé que

- Groupe 1 : pas d'attribution de chèques cadeaux
- Groupe 2 : chèques cadeaux d'une valeur de 91,50 €
- Groupe 3 : chèques cadeaux d'une valeur de 183 €

Il est également envisagé d'augmenter le montant des chèques cadeaux pour arriver au seuil de 5% du plafond mensuel URSSAF, soit 193 €, afin d'être exonéré des cotisations sociales et de tenir compte de l'inflation 2024. L'enveloppe supplémentaire est estimée à environ 500 €.

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

EMET un avis favorable à l'attribution aux personnels de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau de chèques-cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël dans les conditions suivantes :

- Le dispositif concerne les agents titulaires et non titulaires (de droit public et de droit privé) en poste au 31 octobre 2024.
- Pour les agents titulaires, l'attribution de chèques cadeaux est conditionnée au fait d'être en position d'activité à la date du 31 octobre 2024.
- Pour les agents non titulaires, l'attribution de chèques-cadeaux est conditionnée au fait pour ces agents d'avoir au moins 6 mois d'ancienneté entre le 1er janvier et le 31 octobre 2024 ou d'avoir en cours à cette date un contrat d'une durée supérieure à 6 mois.

Trois groupes sont créés en fonction du temps de travail des agents :

- Groupe 1 : inférieur à 10 h / semaine
- Groupe 2 : entre 10 h et jusqu'à 17,5 h / semaine
- Groupe 3 : au-delà de 17,5 h / semaine

Etant précisé que

- Groupe 1 : pas d'attribution de chèques cadeaux
- Groupe 2 : chèques cadeaux d'une valeur de 96,50 €
- Groupe 3 : chèques cadeaux d'une valeur de 193 €

Les chèques -cadeaux seraient commandés auprès d'Ossau-Pro

CHARGE le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

